

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-4-5-2

Séance du lundi 15 mai 2023

FINANCEMENT PARTENARIAL EN FAVEUR DE LA LANGUE RÉGIONALE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER serge donne procuration à BEY Françoise
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L. 1111-4 et L.3431-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-5-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 - Agir pour les jeunes, une priorité des politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 4 mai 2023
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle – OLCA – une subvention de fonctionnement de 400 000 € au titre de l'année 2023, sous réserve qu'une élection permettant une nouvelle gouvernance soit dûment organisée et tenue ;
- Approuve l'avenant financier à la Convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle – OLCA – année 2023 y afférant et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer ;
Les crédits afférents seront prélevés sur l'opération P046O004 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et seront versés selon les modalités de versement précisées dans l'avenant ;
- Accorde une subvention de 12 000 € à la Fédération Alsace Bilingue – Verband zweisprachiges Elsass au titre de 2023 pour son fonctionnement et la conduite de ses projets ;
- Accorde une subvention de 10 000 € à l'Association Culture et Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft pour son fonctionnement au titre de 2023 ;
- Accorde une subvention de 8 000 € pour ELTERN Alsace, association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue pour son fonctionnement au titre de 2023 ;
- Accorde une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 000 € à l'association ABCM – Zweisprachigkeit pour l'organisation du colloque national de l'Institut supérieur des langues de la République Française – ISLRF sur le thème de l'immersion ;
- Accorde une subvention de fonctionnement de 4 500 € au Groupement de théâtre du Rhin pour l'édition de son programme pour 2023 ;

- Accorde une subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'association AGATE pour l'édition de sa création « L'alsacien expliqué de A à Z – Elsassisch erklärt vu A bis Z » ;
- Accorde une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la société LAMBERT-LUCAS basée à Limoges, éditeur de l'ouvrage de Monsieur Daniel MORGEN dédié aux années bilingues en Alsace (de 1991 à nos jours);
- Accorde une subvention de fonctionnement de 7 000 € à la ville de Guebwiller pour l'organisation de la prochaine édition du Festival BILING'OH ;
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique (hors subvention de l'OLCA pour laquelle les modalités de versement sont prévues dans l'avenant financier) et que les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P046</i>	<i>O001</i>	<i>P046E01</i>	<i>T14</i>	<i>1964 - 65-657348-288</i>	<i>7 000 €</i>
<i>P046</i>	<i>O004</i>	<i>P046E01</i>	<i>T06</i>	<i>1098 - 65-65748-312</i>	<i>400 000 €</i>
<i>P046</i>	<i>O003</i>	<i>P046E01</i>	<i>T80</i>	<i>1969 - 65-65748-288</i>	<i>42 000 €</i>
<i>P046</i>	<i>O003</i>	<i>P046E01</i>	<i>T80</i>	<i>4452 - 65-65742-288</i>	<i>1 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>450 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

9 non-participations au vote

Michèle ESCHLIMANN, Daniel ADRIAN, Marie-Paule LEHMANN, Nicolas MATT, Philippe MEYER, Raphaël SCHELLENBERGER, Pascale SCHMIDIGER et Victor VOGT, membres du CA au sein de l'OLCA

Francis KLEITZ, Maire de la Commune de Guebwiller